



# JOURNEE EN FORÊT

## en FAMILLE

### Ses conditions

#### Assurance – Responsabilités :

- Les participants inscrits doivent être assurés en cas de maladie, d'accident et responsabilité civile (RC).
- Je décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.
- En cas d'accident, je prendrai toutes les mesures nécessaires ; d'autre part, le Service des Ambulances de la Sarine (SAS) est capable d'intervenir sur place, en cas de besoin.
- Chaque famille s'engage à être présent à l'heure du rendez-vous, à respecter la place de chacun au sein du groupe et est tenue de respecter le lieu et le matériel à disposition.

#### Modalités pratiques :

- Un minimum de 10 participants est requis pour que la journée en forêt ait lieu. J'accueille au maximum 20 personnes.
- En cas de conditions météorologiques très défavorables, je me réserve la possibilité d'annuler la sortie ou d'adapter le contenu de la journée
- En cas d'absence, veuillez m'informer par sms ou téléphone au No 079 220 14 84.
- La protection la plus adaptée contre les tiques est de bien couvrir la peau. Un spray répulsif est vivement recommandé. Vous recevrez une brochure éditée par la SUVA à ce sujet-là.
- Merci de consulter les prévisions météorologiques afin de vous habiller en conséquence.
- Les participants amènent un sac à dos avec une gourde d'eau/tisane.
- Des changements peuvent parfois s'avérer nécessaires, et je me réserve le droit de les effectuer. La plupart de ces modifications sont mineures et ne pourront concerner que des ajustements d'activités.
- L'horaire prévu : 10h00 à 16h00.
- Les informations précises de rendez-vous vous seront communiquées par mail après votre inscription et votre paiement.
- Si vous avez une demande particulière concernant la journée, merci de me le faire savoir rapidement, je ferai de mon mieux pour vous satisfaire.

#### Santé :

- Merci de m'informer si un membre de la famille présente un problème de santé (allergie, intolérance, asthme, piqûres d'insecte, etc.)

#### Inscription :

- Les inscriptions seront prises selon leur ordre d'arrivée. La journée n'aura lieu que si l'effectif est suffisant.
- En cas d'annulation, les familles ont alors la possibilité de s'inscrire à une autre date ou d'être remboursés.
- L'inscription est confirmée par e-mail à réception du paiement. Pour tout désistement, les conditions suivantes s'appliquent :
  - Entre votre date d'inscription et jusqu'à 7 jours avant le début de la journée, une taxe administrative de CHF 30.- sera perçue
  - entre 7 jours et 3 jours avant le début de la journée, 50% du prix initial sera remboursé
  - moins de 2 jours avant le début de la journée, plus aucun remboursement n'aura lieu.

#### Paiement :

- Merci de bien vouloir verser votre paiement sur le compte IBAN CH90 8012 9000 0084 1032 4 auprès de la Banque Raiffeisen Moléson, bénéficiaire Véronique Stucky ou en utilisant l'application TWINT (079 220 14 84).

Ces informations générales ont été établies en décembre 2019 ; elles peuvent subir des modifications.